



**DEBAT DU CONSEIL DE SECURITE SUR
LE CLIMAT ET LA SECURITE**

OO OO OO OO OO OO OO OO

DECLARATION DE
SON EXCELLENCE MONSIEUR ALCIDE DJEDJE
AMBASSADEUR, REPRESENTANT PERMANENT PAR INTERIM
DE LA REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
AUPRES DES NATIONS UNIES

New York, le 11 juillet 2018

A vérifier au prononcé

Madame la Présidente,

La Côte d'Ivoire voudrait saluer votre présence parmi nous, à l'occasion du débat sur la question des changements climatiques et de la sécurité.

Elle voudrait également adresser ses remerciements à Mme Amina Mohammed, la Vice-secrétaire générale, au Dr. Hassan Janabi, Ministre des ressources hydrauliques d'Irak, et à Mme Hindou Ibrahim, Représentante de l'Organisation Non Gouvernementale, « *International Indigenous People Forum on climate change* ».

Leurs exposés édifiants de même que leurs recommandations pertinentes nous ont utilement instruits sur la problématique des changements climatiques et de leurs interactions croissantes avec les tensions communautaires et les conflits qui agitent de nombreuses régions du monde.

Madame la Présidente,

Le Conseil de sécurité a été saisi pour la première fois, en 2007, à l'initiative du Royaume-Uni, des questions relatives aux effets du changement climatique sur la paix et la sécurité. Dès lors, l'intérêt de notre Conseil pour cette question a été renforcé et est aujourd'hui le reflet d'une prise de conscience à l'échelle mondiale quant à la nécessité d'élaborer des réponses collectives et pérennes à ce défi auquel notre planète est confrontée.

En effet, l'engagement du Conseil à impulser la recherche de solutions durables aux impacts des changements climatiques sur la paix et la sécurité s'est matérialisé au fil des ans par l'adoption de nombreuses Résolutions et Déclarations présidentielles, notamment la Résolution 2349 (2017) et les Déclarations présidentielles 2011/15 et 2018/3.

Dans ces textes, le Conseil a exprimé ses préoccupations quant aux effets des changements climatiques, considérés comme des facteurs aggravants de situations existantes et crisogènes, particulièrement dans des régions où des vulnérabilités sociopolitiques et économiques préexistantes constituent des terrains fertiles au déclenchement de violences armées.

Madame la Présidente,

La situation du Lac Tchad, dont dépendent environ 20 millions de personnes, est, à elle seule, emblématique des effets dévastateurs des pénuries environnementales sur la paix et la stabilité.

Ayant perdu une grande partie de son volume en eau, la région du Bassin du Lac Tchad symbolise, à l'instar de celle du Sahel, tous les défis environnementaux, sécuritaires et humanitaires auxquels le continent africain est confronté.

Pour les populations qui vivent en bordure du Lac Tchad et qui tirent l'essentiel de leurs revenus et moyens de subsistance de cette source, la baisse des ressources hydriques et halieutiques peut être un facteur de tension, voire de recrudescence de l'activité djihadiste. C'est tout le sens de la Résolution 2349(2017) adoptée par le

Conseil de sécurité reconnaissant les effets du changement climatique sur la stabilité de la région du Lac Tchad.

Il s'agit donc, pour la Côte d'Ivoire, d'une question essentielle dont l'impact indéniable sur la paix et la sécurité nous invite à dépasser les clivages habituels concernant la pertinence des Organes où devraient être discutées ces questions, pour apporter des réponses consensuelles à même d'inverser la courbe des changements climatiques et leurs effets néfastes sur la paix et la stabilité, dans un continent déjà confronté à de nombreux défis.

Mon pays saisit donc l'heureuse opportunité du présent débat, pour souligner la nécessité de la prise en compte des implications sécuritaires des changements climatiques dans l'analyse des causes profondes des conflits et dans la formulation des stratégies relatives à leur prévention et à leur gestion, conformément aux recommandations des Déclarations présidentielles 2011/15 et 2018/3.

Cette démarche s'impose, surtout, quand les facteurs climatiques peuvent représenter des défis à la mise en œuvre des mandats du Conseil ou sont de nature à compromettre les processus de consolidation de la paix dans un contexte post-crise.

Madame la Présidente,

La Côte d'Ivoire, pays essentiellement agricole, n'échappe pas à la réduction à grande échelle de sa couverture forestière, liée en grande partie à la fois à l'activité humaine et à une baisse de la pluviométrie, elle-même induite par les changements climatiques, observées au cours des dernières décennies.

De 16 millions d'hectares de forêts dans les années 1950, les superficies résiduelles de forêts sont passées en 2015, selon les estimations des Nations Unies, à moins de 3,4 millions hectares.

Ce phénomène inquiétant, que connaissent également d'autres pays d'Afrique subsaharienne, constitue, avec la désertification, la raréfaction des terres arables et les pénuries d'eau imputables aux épisodes prolongés de sécheresses, des facteurs d'instabilité dans des régions où l'accès et le contrôle des ressources sont devenus des enjeux sociopolitiques générateurs de conflits, qui prennent parfois des tournures identitaires et religieuses dramatiques.

Les pénuries en eau et en terres cultivables, consécutives aux changements climatiques, ont exacerbé les phénomènes migratoires et les pressions démographiques sur les rares ressources existantes, comme en témoigne la situation environnementale, sécuritaire et humanitaire dans le Bassin du Lac Tchad.

En effet, selon les estimations de la FAO, 6,9 millions de personnes seraient en situation d'insécurité alimentaire, et 2,5 millions de personnes déplacées internes, dans cette zone du Bassin du Lac Tchad, où Boko Haram et des réseaux criminels transnationaux se sont enracinés, profitant des vulnérabilités et des contradictions locales.

L'implantation de ces réseaux terroristes et criminels est de surcroît facilitée par la radicalisation d'une frange de la jeunesse, confrontée au chômage et à la pauvreté. Par ailleurs, la région du Sahel, qui reste également confrontée aux effets des changements climatiques, connaît une résurgence des mouvements autonomistes, mus par la volonté de modifier les institutions politiques et les mécanismes de gouvernance.

Madame la Présidente,

Le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'Union Africaine (UA), préoccupé par les défis sécuritaires liés aux changements climatiques, a organisé, au cours de sa 774^{ème} réunion tenue le 21 mai 2018 à Addis-Abeba, une séance publique consacrée au *lien entre le changement climatique et les conflits en Afrique et la réponse aux implications sécuritaires*.

Mon pays souscrit aux recommandations pertinentes de cette rencontre, notamment la nécessité de renforcer la résilience des États africains face aux changements climatiques, ainsi que leur prise en compte dans les stratégies nationales et régionales de prévention des conflits.

Le Conseil de Paix et de Sécurité a réitéré également l'importance du multilatéralisme dans la lutte contre les changements climatiques, dont l'Accord de Paris du 12 décembre 2015 demeure la parfaite illustration, et a appelé instamment à la mise en œuvre, par les États signataires, des engagements y relatifs.

Le Conseil de Paix et de Sécurité encourage, en outre, la Communauté internationale à soutenir les stratégies sous-régionales visant à traiter les causes profondes des conflits, notamment celles proposées par le 1^{er} Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement de la Commission du Climat du Bassin du Congo, tenu le 29 avril 2018, à Brazzaville au Congo, et la Conférence internationale sur la sauvegarde du Lac Tchad, tenue du 26 au 28 février 2018, à Abuja, au Nigéria.

Le Conseil de Paix et de Sécurité a, par ailleurs, souligné l'importance de l'approche préventive en insistant sur le renforcement des capacités des mécanismes nationaux et communautaires d'alerte précoce et de réponses rapides, tels que le système ECOWARN de la CEDEAO, ainsi que et l'intégration dans leurs indicateurs de prémisses de violences communautaires, des facteurs climatiques et de leurs effets sur la paix et la sécurité.

Madame la Présidente,

La Côte d'Ivoire voudrait appeler l'attention de notre Conseil sur l'existence en Afrique de nombreuses initiatives, fondées sur l'engagement des États à s'approprier leur sécurité collective, dans des cadres multilatéraux privilégiant l'approche préventive, par le dialogue et le règlement pacifique des différends liés à la gestion des ressources naturelles et au climat.

Ces approches sous-régionales, qui permettent aux États membres, unis par des idéaux de solidarité, de partage et de paix, d'œuvrer ensemble au renforcement de la paix et de la sécurité, gage de développement durable, ne demandent qu'à être soutenues par notre Conseil.

Je vous remercie.